Table ronde au CESE sur le fait religieux dans entreprise

Catégorie
Travaux et auditions
Date de publication
Publiée le 25/10/2013
Saisine liée :
Le fait religieux dans l'entreprise
Sous-titre
Une saisine de la section du travail et de l'emploi
Chapeau

La section du travail et de l'emploi a tenu récemment une table ronde réunissant les représentants de grandes entreprises qui ont traité la question de l'exercice de la liberté religieuse sur le lieu de travail.

Corps

EDF, IBM et Casino appartiennent à des secteurs d'activité très différents. Les technologies de l'information, la grande distribution alimentaire et la production d'électricité ont en effet peu de points communs. Pourtant, ces trois entreprises ont pourtant appréhendé le fait religieux dans des conditions et selon des procédures très comparables. Au cours des dix dernières années, elles l'ont envisagé le plus souvent « à froid » et en continuité avec la mise en place de politiques de diversité, d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations. Elles ont sensibilisé et formé leurs cadres aux règles de droit applicables pour répondre aux demandes ou résoudre les conflits à caractère religieux. Elles ont aussi largement diffusé des guides internes sur le sujet auprès de leurs salariés. Elles ont même parfois négocié sur le thème.

Accueillir de bonne foi et de manière compréhensive les aspirations et les demandes individuelles des salariés sans se départir d’une attitude neutre et distanciée vis-à vis du fait religieux lui-même : cette règle de comportement s’est imposée comme un véritable fil d’Ariane pour les RH de ces entreprises.

Edith ARNOULT-BRILL (Groupe des associations) et Gabrielle SIMON (Groupe CFTC) présenteront un projet d'avis sur cette question au nom de la section du travail et de l'emploi le 12 novembre prochain. La plenière sera retransmise en direct sur lecese.fr

- Suivre les travaux de la section sur ce sujet

Tags :

- Fait religieux
- entreprise

© - copyright CESE - Mai 2024